



N° 2023-14

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, décide que le marché pour les travaux d'aménagement sportif-loisirs-lot n°2 (équipements) à passer avec l'entreprise IDF Revêtement-ZA des Graviers-RD36-91 190 VILLIERS LE BACLE, est approuvé pour un montant de 240 901,05 € H.T.

La date de démarrage des travaux sera fixée par ordre de service notifié auprès de l'intéressé.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 17/07/2023

Le Maire,

Olivier ANTY



DATE DE DIFFUSION : 18/07/2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr).